

## DÉCISIONS DU CONSEIL

Extrait des décisions du Conseil communal du 14 avril 2015

**Au cours de sa séance du 14 avril 2015, le Conseil a notamment :**

### COMPTES MUNICIPALITE ET SERVICES INDUSTRIELS 2014

- approuvé les comptes de la Municipalité et des Services industriels tels que présentés.

### NATURALISATIONS

- décidé d'accepter certaines demandes
- décidé de reporter la décision d'octroi du droit de cité de certaines personnes afin de leur permettre de mieux s'intégrer.
- décidé de refuser une demande de naturalisation.
- accepté les demandes des requérants au droit de cité valaisan qui répondent aux conditions d'octroi et fera suivre l'information au service de la population et des migrations.

### SYNDICAT DES MURS EN PIERRES SECHES

- informé que l'assemblée initialement prévue le 21 avril 2015 est reportée à une date ultérieure.

### CONSTRUCTIONS

- autorisé les demandes suivantes :

**Requérant :** 14/15 Jamais le Dimanche SA, Par M. Marc Gianadda, Rue du Scex 2 – 1950 Sion

**Objet :** Construction de 2 habitations contiguës (modification des plans autorisés le 07.10.2014) et d'un couvert à véhicule

**Situation :** Les Courtis-Neus, Chemin des Clares, Folio 48, parcelle n° 7924, zone moyenne densité

**Requérant :** 08/15 Villettaz Pierre-Georges, Ch. de Provence 9 – 1926 Fully

**Objet :** Construction d'une habitation individuelle

**Situation :** Le Pro Saxé, Route des Pêcheurs, Folio 46, parcelle n° 8330, zone faible densité

### BOURGEOISIE

- présenté les bouteilles de la Bourgeoisie avec une contre-étiquette proposée par la commission de travail.
- accepté les textes, cependant, une étude sera faite pour la mise en valeur de la commune par le design.

- décidé de ne pas donner suite au dossier de Jeur-Brulée – Route créée sans autorisation (140 ml), sur la base de la décision du service des forêts et du paysage qui a notifié un ordre de remise en état.
- adjugé les travaux de Sorniot à l'entreprise Jérémie Dorsaz.

### **COMMISSION MENSURATION**

- décidé de réadapter le forfait facturé dans le cadre des autorisations de construire.

### **AUTORISATION D'EXPLOITER**

- autorisé l'exploitation du Café-restaurant Chez Pépone à M. André Cardoso Pizzi domicilié à Charrat, sous réserve d'enquête.